

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du 24 septembre 2021

Membres du Bureau en exercice : 32

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle BARTHOLDI - La City – 2 Rue Gabriel Plançon, 25043 BESANCON CEDEX sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1,2,3,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 18h23.

Etaient présents :

Mme Anne VIGNOT, M. Gabriel BAULIEU, M. Nicolas BODIN, M. Yves GUYEN, Mme Marie ZEHAF, M. Daniel HUOT, M. Aurélien LAROPPE, M. Benoit VUILLEMIN, M. Michel JASSEY, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Fabrice TAILLARD, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Sébastien COUDRY, Mme Anne BENEDETTO, Mme Françoise PRESSE, M. Marcel FELT, M. Nathan SOURISSEAU, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE

Etaient absents :

M. Pascal ROUTHIER, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Marie ETEVENARD, Mme Catherine BARTHELET, M. Christophe LIME, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Olivier GRIMAITRE, M. Loïc ALLAIN, M. Gilles ORY, M. Gilbert GAVIGNET, M. François BOUSSO, Mme Frédérique BAEHR, M. Yves MAURICE

Secrétaire de séance :

Mme Anne BENEDETTO

Procurations de vote :

Mme Lorine GAGLIOLO à M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie ETEVENARD à M. Aurélien LAROPPE, Mme Catherine BARTHELET à M. Gabriel BAULIEU, M. Christophe LIME à Mme Anne BENEDETTO, M. Loïc ALLAIN à M. Christian MAGNIN-FEYSOT

Délibération n°2021/005768

Rapport n°16 - Biodiversité et paysage : Attribution d'une subvention au Conservatoire d'Espaces Naturels

Biodiversité et paysage : Attribution d'une subvention au Conservatoire d'Espaces Naturels

Rapporteur : Mme Lorine GAGLIOLO Vice-Présidente

Commission : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable

Inscription budgétaire	
BP 2021 et PPIF 2021-2025 « Charte paysagère des collines »	Montant du budget 2021 : 7 575 € Montant de l'opération : 4 000 €

Résumé :

La réouverture des coteaux est l'un des enjeux paysagers et de biodiversité importants dans la vallée du Doubs. Le Conservatoire d'Espaces Naturels propose de poursuivre en 2021 la réflexion initiée en 2017 pour la mise en place de pâturage sur les collines : démarches foncières, coordination, test de pâturage à Beure... Il est proposé que Grand Besançon Métropole soutienne ce projet à hauteur de 4 000 € en 2021.

I. Enjeu de réouverture des coteaux de la vallée du Doubs

L'enrichissement des coteaux de la vallée est un enjeu paysager important dans certains secteurs : l'abandon progressif des activités agricoles et de loisirs entraîne la disparition des prés, des vergers et terrasses au profit d'une végétation arbustive de plus en plus dense.

Cette perte de diversité paysagère a également des conséquences écologiques, avec la disparition d'espèces parfois menacées et inféodées aux espaces ouverts. C'est le cas notamment de plantes telles que l'orobanche de Bartlingi, le limodore à feuilles avortées et d'oiseaux comme l'alouette lulu ou le torcol fourmilier.

Plusieurs communes sont sensibles à cet enjeu et souhaitent engager des démarches pour débroussailler des espaces et trouver des solutions pérennes de gestion : le pâturage extensif pourrait en être une. C'est pourquoi le 30 novembre 2018, le Conservatoire d'espaces naturels, Grand Besançon Métropole et les communes d'Avanne-Aveney, Besançon, Beure et Montfaucon ont signé une convention de partenariat. Son objet définit un cadre de travail pour développer un projet de pâturage pérenne sur les collines répondant aux enjeux paysagers et de biodiversité.

II. Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté.

Les Conservatoires d'espaces naturels ont pour principal objet la préservation de la nature, des espèces, des milieux et des paysages, notamment par la maîtrise foncière ou par la maîtrise d'usage de sites d'intérêt patrimonial.

Leurs quatre missions fondamentales sont connaître, protéger, gérer, valoriser. L'action des Conservatoires est fondée sur la négociation, la concertation et le partenariat public ou privé. Le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté (CEN-FC), a été créé en décembre 1991. Aujourd'hui, il est présent au sein de la Maison de l'environnement de Franche-Comté. Il est propriétaire de 200 hectares de terrains et gère 1 600 hectares d'espaces naturels dont deux réserves naturelles : Ravin de Valbois (25) et Côte de Mancy (39).

III. Bilan du partenariat 2020 et proposition de travail pour 2021

Le CEN-FC poursuit la réflexion engagée en 2017 pour la mise en place d'une gestion par pâturage sur les collines d'Avanne-Aveney, Besançon, Beure et Montfaucon. L'objectif est de mobiliser suffisamment de foncier pour mettre en place un pâturage adapté aux enjeux écologiques et paysagers par un troupeau conservatoire et/ou des partenariats avec des acteurs locaux.

En 2020, le CEN, financé à hauteur de 4 567.30 € par GBM, a accompagné les communes d'Avanne-Aveney et de Beure pour la maîtrise foncière : procédures biens vacants sans maître, réflexion pour la mise en place d'une association foncière pastorale. Il a également testé un pâturage de quatre semaines par son troupeau bovin (race Galloway) / équin (race Konik polski) appartenant au CEN sur des propriétés communales à Beure.

En 2021, le CEN poursuit les démarches foncières sur Avanne-Aveney et Beure, ainsi que la préparation pour la mise en place de pâturage sur Montfaucon. Il animera également une séance de travail entre les différents partenaires pour définir conjointement les objectifs et étapes de la démarche.

Il est proposé que Grand Besançon Métropole cofinance à hauteur de 4 000 € la coordination de ce projet, les démarches nécessaires à la constitution d'une emprise foncière suffisante, le travail technique de dimensionnement du pâturage adapté aux enjeux, la réalisation d'une plaquette explicative... Cependant, GBM ne souhaitant pas participer au financement direct du pâturage cette ligne est exclue des dépenses considérées. L'identification de modalités pérennes de financement du pâturage sur ces terrains communaux et, plus tard propriété d'associations foncières, restera la clé de la réussite du projet.

Dépenses (hors test de pâturage)		Recettes	
Démarches foncières	2 676.95 €	Grand Besançon Métropole	4 000 €
Accompagnement technique et scientifique	1 144.55 €	Avanne-Aveney	1 053.38 €
Coordination	2 038.95 €	Beure*	289.07 €
		Montfaucon	518 €
Total des dépenses considérées par GBM	5 860.45 €	Total des recettes	5 860.45 €

* La commune de Beure finance en complément le test de pâturage à Beure à hauteur de 2 280.63 €.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution au CEN d'une subvention de 4 000 €.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0